

FORMATION RECYCLAGE SST

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SST

RENOUVELER SES COMPÉTENCES POUR CONTINUER À AGIR EFFICACEMENT

Le MAC SST permet aux Sauveteurs Secouristes du Travail de maintenir et d'actualiser leurs compétences afin de continuer à intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

Cette formation permet de réviser les gestes de secours, d'actualiser les connaissances en prévention et de renouveler le certificat SST, sous réserve de réussite aux épreuves certificatives.

 **POUR RÉPONDRE À UNE
OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE**

Le Code du travail impose la présence de personnels formés aux premiers secours dans les établissements où sont réalisés des travaux dangereux, ainsi que sur certains chantiers du BTP.

Le maintien et l'actualisation des compétences SST permettent de conserver des salariés capables d'intervenir immédiatement en cas d'urgence.

Réf. : Articles R4224-14 à R4224-16 du Code du travail
(Décret n°2008-244 du 7 mars 2008, modifié par Décret n°2021-143 du 10 février 2021)

 **POUR PRÉVENIR LES
ACCIDENTS DE TRAVAIL**

La formation SST ne se limite pas aux premiers secours. Elle intègre une dimension essentielle de prévention des risques professionnels.

Les salariés formés identifient les situations à risque et participent activement à la mise en œuvre d'actions de prévention. Ils contribuent à la réduction des accidents du travail au sein de l'entreprise.

 **POUR AGIR ENSEMBLE,
AU QUOTIDIEN**

Accessible aux salariés déjà titulaires du certificat SST, le MAC permet de maintenir les compétences acquises et de renforcer le rôle du SST dans la prévention des risques au quotidien.

NOS INDICATEURS QUALITÉ

99 %
Taux de
Réussite

96 %
Taux de
satisfaction

95 %
Qualité de
la formation





OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable de poursuivre sa contribution à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.
- Être capable de continuer à intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou de malaise.



PROGRAMME

ÊTRE CAPABLE DE POURSUIVRE SA CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE.

- ✓ Actualiser son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✓ Actualiser son rôle de SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
- ✓ Identifier les risques professionnels dans une situation de travail
- ✓ Participer à la maîtrise des risques par des actions de prévention



ÊTRE CAPABLE DE CONTINUER À INTERVENIR EFFICACEMENT FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE MALAISE.



- _ Protéger de façon adaptée
- _ Examiner la victime
- _ Faire alerter ou alerter les secours adaptés
- _ Secourir la victime de manière appropriée, notamment en cas de :
 - Saignement abondant
 - Brûlures
 - Arrêt cardiaque
 - Étouffement
 - Plaies (Graves ou Simples)
 - Malaise
 - Victime inconsciente qui respire



MODALITÉS DE LA FORMATION



CONDITIONS DE DÉROULEMENT

- Formation réalisée en intra-entreprise ou dans nos locaux
- Groupe de 4 à 10 personnes
- Durée : 7 heures (1 jour)



PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat SST délivré par une entité habilitée.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes pédagogiques actives et participatives
- Mises en situation réalistes
- Matériel professionnel adapté et sécurisé
- Dispositifs immersifs (Réalité Augmentée)



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluations formatives tout au long de la formation
- Mises en situation pratiques et exercices de manipulation
- Épreuves certificatives conformes au référentiel de l'INRS



ATTESTATION ET DOCUMENT REMIS

- Attestation de fin de formation
- Renouvellement du certificat SST en cas de réussite aux épreuves certificatives, conformément au référentiel INRS. Validité : 24 mois.
- Livret INRS ED 4085 et autocollant SST



ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour étudier ensemble les aménagements possibles



DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

L'inscription peut être réalisée jusqu'à 7 jours avant le début de la formation, sous réserve de disponibilité.

Pour les formations en intra-entreprise, la date d'intervention est définie conjointement avec l'entreprise, selon ses besoins et les disponibilités du formateur.